

Communauté de Communes du Charolais

Compte rendu de séance du jeudi 19 février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février, à vingt heures, les Membres de la Communauté de Communes du Charolais se sont réunis, salle « les Prés Fleuris » à la R. P. A. de CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur PALLOT Noël, Président.

Présents : BARBIER Roger, BAUDIN Danielle, BAUJON Marie-Thérèse, BERAUD Daniel, BERTHIER Françoise, BERTHIER Pierre, ROSSAT Jean-Michel, BONNOT Christian, BOUILLON Patrick, BRUN Éric, BURTIN Hubert, COMTE Jacky, CORNELOUP Josiane, DESBROSSES Angela, DESCHAMPS Jean-Bernard, DESCOURS Céline, DESPLANS Martine, DUCERF Pierre, DUMONTET Paul, DUMOUX Philippe, DUPONT Pascale, GAUTHERON Régis, FORGEAT Armand, GORDAT Gérald, JARRIER André, JOLY François, KLEINGAERTNER Robert, LALLEMENT Gérard, LAROCHE Christian LOPES DE LIMA Pascal, MAILLY Patrice, METROP Sonia, PALLOT Annie, PALLOT Noël, PICHARD Fabienne, RIBOULIN André, ROUX Didier, SEURRE Fabienne, SOUFFLOT Hervé, TERRIER Edith

Excusés : BERLAND Gérard, BICHET Jean-Yves représenté par son suppléant ROSSAT Jean-Michel, BLANCHARD Jean-Charles donnant pouvoir à BERTHIER Pierre, DUCHET Gérard, FORET François représenté par GAUTHERON Régis, suppléant ; LAMBOEUF Joël, LORTON Paul donnant pouvoir à KLEINGAERTNER Robert, PESENTI Michèle donnant pouvoir à GORDAT Gérald ; PIRET Jean.

Madame PALLOT Annie est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le président sollicite le rajout d'une délibération à l'ordre du jour de cette séance : convention avec l'Association Bien Vieillir en Val de Joux à renouveler.

* Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité, avec correction à la demande de Mr BONNOT d'une faute d'expression « Plusieurs voix s'élèvent pour approuver cette dernière suggestion, qui semble plus porteuse. »

Suite à la demande de Monsieur BERAUD, il est rappelé que les bénéficiaires du Transport à la Demande (TAD) sont :

- Les personnes de 65 ans et plus,
- Les personnes à mobilité réduite (permanente ou temporaire)
- Les personnes en recherche d'emploi sans permis ou sans moyen de transport

Toutes les informations concernant le fonctionnement TAD sont inscrites dans le règlement intérieur de ce service

* Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de ses délégations d'attributions intervenues depuis la dernière séance

<i>Objet</i>	<i>Etablissements retenus</i>	<i>Montant HT</i>
Architecte - Dépôt permis de construire pour déchetterie de Palinges	ARC-PHI – St Bonnet de Joux	1 100,00 €
Conseil et rédaction pour projet de schéma de mutualisation	Centre de Gestion 71	2 725,00 €
Divers honoraires pour crèche et Ram de St Bonnet de Joux		
Etudes des sols	HYDROGEOTECHNIQUE CENTRE - Fontaines	1 137,47 €
Géomètre (bornage et lever topographique)	ADAGE - Paray le Monial	1 235,00 €
Contrôle technique	SOCOTEC - Chatenoy le Royal	2 980,00 €
Coordination SPS	SOCOTEC - Chatenoy le Royal	1 530,00 €

* Convention de mise à disposition d'un véhicule frigorifique avec Association Bien Vieillir en Val de Joux

Madame CORNELOUP, Vice-Présidente, expose :

Depuis 2011, la Communauté de Communes (ex Cc du Val de Joux) bénéficie d'une mise à disposition d'un véhicule frigorifique avec INFOCOM-France, opération financée par des sponsors publicitaires, qu'elle met à

disposition de l'association Bien Vieillir en Val de Joux pour le bon fonctionnement du service « portage repas à domicile ». Cette dernière rembourse à la CC les frais d'un montant de 1 800 € TTC pour le caisson frigorifique et les frais d'assurance.

L'association Bien Vieillir en Val de Joux bénéficiant toujours de cette mise à disposition. Il convient de conclure une nouvelle convention de renouvellement pour cette année 2015.

✘ **Service « Environnement – Déchets ménagers »**

① **Déchetterie Charolles – Convention pour relevage déchets verts**

Considérant la nécessité de procéder à l'aide d'un engin de relevage au rehaussement du monticule de déchets verts de la plate-forme de stockage de la déchetterie de Charolles afin de rentabiliser les capacités de dépôt aux usagers, Monsieur le Président est autorisé à signer une convention avec un prestataire de service (Entreprise PRIEST de VENDENESSE LES CHAROLLES) pour procéder au « relevage » déchets verts sis à la déchetterie de Charolles. Le coût de cette prestation est fixé à 72 € TTC par intervention.

② **Contrat de reprise de certains déchets à titre gratuit**

Pour le bon fonctionnement des déchetteries, Monsieur le Président est autorisé à signer des conventions portant reprises, à titre gratuit, de déchets collectés au sein des déchetteries:

- Contrat de reprise des piles et accumulateurs portables usagés « COREPILE » collectés au sein des déchetteries,
- Convention de collecte des huiles usagées devant intervenir avec la société SEVIA.

Monsieur le Président expose que tout est mis en œuvre pour conventionner avec les filières les plus économiques. D'autres conventions avec d'autres « éco-organismes » seront donc susceptibles d'être conclues.

③ **Règlement financier devant intervenir avec les « redevables » pour paiement par prélèvement automatique de la redevance ordures ménagères**

Après avoir pris connaissance du règlement financier devant intervenir avec les « redevables » pour paiement par prélèvement automatique de leur redevance ordures ménagères (le règlement financier était existant sur l'ancienne CC du Nord Charolais), le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents, approuve ce dernier. Les frais de pénalités forfaitaire en cas de rejet du prélèvement automatique sont fixés à 5 euros.

✘ **Marché mission de suivi-animation à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Attribution et Autorisation de signature**

Monsieur le Président expose :

2 offres ont été reçues dans le cadre du marché de mission de suivi-animation relative à une OPAH.

Suite à l'analyse de ces dernières, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de HABITAT ET DEVELOPPEMENT Centre Est – Charnay les Mâcon d'un montant de 131 610 € HT.

Il est rappelé que le marché est conclu pour une durée de 3 ans, ce qui représente un montant annuel de 43 870 € HT, soit 52 644 € TTC.

Cette offre est largement inférieure aux prévisions, et compte tenu des subventions déjà accordées, il ne devrait pas être nécessaire de demander une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne pour ce suivi-animation.

Où cet exposé, Monsieur le Président est autorisé à signer le marché devant intervenir avec HABITAT ET DEVELOPPEMENT Centre Est, offre économiquement mieux-disante.

Monsieur le Président est autorisé à engager l'opération d'ingénierie correspondante et est chargé d'effectuer toutes les démarches administratives et comptables s'y réfèrent.

* Projet « Petite enfance » : création de crèches et de RAM à Charolles et St Bonnet de Joux

① Approbation du projet et demande de subventions

Monsieur le Président fait part des nouveaux interlocuteurs suivant le dossier « projet petite enfance » :

- Madame GOYARD, CAF de Saône et Loire
- Monsieur LOUIS, Médecin PMI du Conseil Général de Saône et Loire

Une rencontre est prévue avec ces deux partenaires le 18 mars à 14 heures pour finaliser le dossier d'investissement.

Monsieur COMTE, vice-président chargé de ce dossier, ayant un empêchement ce jour précité, cette rencontre sera repoussée à une autre date selon les disponibilités de chacun.

Monsieur le Président précise que si le projet est approuvé ce soir, les plans et aménagements intérieurs seront à travailler et pourront donc être modifiés, dans la mesure où les modifications n'entraînent pas de coûts supplémentaires.

Puis, il informe que ce projet « petite enfance » portant création de crèches et de relais assistantes maternelles sur Charolles et St Bonnet de Joux est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) afférente à l'exercice 2015, du Pays Charolais Brionnais dans le cadre des dossiers LEADER, de la CAF et de la MSA.

Il rappelle également qu'une subvention exceptionnelle de 10 000 € nous a été octroyée, pour l'aménagement intérieur du RAM de Charolles, dans le cadre des réserves parlementaires.

Monsieur BONNOT rappelle qu'une aide financière, calculée selon le nombre de berceaux, peut également être apportée par le Conseil Général de Saône et Loire, dans le cadre d'un appel à projet. Le Président indique qu'il faudra faire cette demande.

En conséquence, Monsieur le Président invite l'assemblée à approuver le projet et solliciter les subventions afférentes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve le projet « petite enfance » portant création de crèches et de relais assistante maternelle sur Charolles et St Bonnet de Joux, pour un montant prévisionnel estimatif de 970 607,78 € HT détaillé comme suit :

BIENS IMMOBILIERS - Construction/Acquisition	
CRECHE et RAM de ST BONNET DE JOUX	
Construction	426 000,00 €
Honoraires diverses	45 222,47 €
Architecte	38 340,00 €
Etudes des sols	1 137,47 €
Géomètre (bornage et lever topographique)	1 235,00 €
Contrôle technique	2 980,00 €
Coordination SPS	1 530,00 €
<i>Sous-Total</i>	471 222,47 €
CRECHE de CHAROLLES	
Acquisition	284 050,00 €
RAM de CHAROLLES	
Acquisition	144 717,30 €
TOTAL HT CONSTRUCTION hors aménagement Intérieur	899 989,77 €

AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR	
Aménagement intérieur et extérieur	60 618,01 €
DEPENSES IMPREVUES	10 000,00 €
TOTAL HT DU PROJET	970 607,78 €

Des aides financières seront sollicitées au taux maximum au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) afférente à l'exercice 2015, du Pays Charolais Brionnais dans le cadre des dossiers LEADER, de la CAF et de la MSA, du Conseil Général de Saône et Loire

Le plan de financement du projet est arrêté comme suit :

▪	Montant prévisionnel du projet	:	970 607.78 € HT
▪	Subventions sollicitées	:	
✓	DETR – 35 % -	:	339 712.00 €
✓	LEADER - Contrat de Pays Charolais Brionnais :		Taux maximum
✓	Conseil Général de Saône et Loire	:	Taux maximum
✓	CAF Saône et Loire	:	Taux maximum
✓	MSA Saône et Loire	:	Taux maximum
✓	Réserve parlementaire – <u>Accordée</u>	:	10 000.00 €
▪	Fonds propres	:	620 895.78 € HT

Monsieur ROUX demande si la CAF s'est prononcée sur la prise en charge par leur soin du fonctionnement. Monsieur PALLOT précise que la CAF apportera son aide financière si le projet est mené à terme dans les meilleures conditions que la microcrèche de St Julien de Civry, à savoir avec un minimum d'occupation et une réfaction si le taux d'occupation de 70 % n'est pas atteint.

② Acquisition d'un local de rangement supplémentaire

Suite à l'approbation du projet précité, et afin de ranger les jeux extérieurs et les matériels de la Micro-Crèche de Charolles, il sera acquis un nouvel espace de 15.09 m², jouxtée à la crèche, afin d'y créer un local de rangement pour un montant de 10 000 € HT. Le coût d'acquisition global représentant un total de 284 050 € HT.

Le Conseil communautaire approuvant cette proposition, Monsieur le Président est autorisé à signer le nouveau contrat de réservation devant intervenir avec la SEMCODA, et tous autres documents relatifs à ce dossier.

Madame BAUJON précise que ce local de rangement servira également au RAM de Charolles.

✱ **« CLSH de St Bonnet de Joux » - Renouvellement de la Convention de partenariat avec la communauté de communes du clunisois**

Madame CORNELOUP, Vice-présidente, rappelle qu'un partenariat avec la Communauté de Communes du Clunisois pour le fonctionnement d'un centre de loisirs sans hébergement basé à Saint Bonnet de Joux est proposé à la garderie périscolaire de St Bonnet de Joux, pendant les petites vacances scolaires (sauf celles de Noël) et pendant les vacances scolaires d'été.

Afin de satisfaire les familles et les enfants, et dans l'attente d'harmoniser ou de mettre en place un autre fonctionnement sur l'ensemble du territoire, il est proposé de renouveler le partenariat avec la Communauté de Communes du Clunisois pour cette année 2015. Dans ce cadre, un avenant de prolongation de la convention de partenariat doit intervenir avec la communauté de communes du Clunisois.

Cette proposition est acceptée.

Monsieur KLEINGAERTNER précise qu'un fonctionnement identique existe sur Palinges avec « La Ruche » de Gévelard, il demande donc que la prise en charge soit faite par la Communauté de Communes.

Afin de répondre favorablement à cette demande, il est demandé à Monsieur KLEINGAERTNER qu'un dossier soit transmis à la Communauté de Communes. Dans ce cadre, une convention avec « la Ruche » de Gévelard sera susceptible d'intervenir.

✱ **Débat d'orientation budgétaire – Année 2015**

Monsieur le Président expose que le débat d'orientation budgétaire (DOB) devait être présenté par Monsieur PIRET, Vice-Président, mais ce dernier étant souffrant est excusé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Monsieur le Président présentera donc ce DOB au nom de Mr PIRET dont ce dernier a souhaité rappeler que le DOB présenté ce soir n'est pas chiffré mais représente une orientation de « la politique » à mener.

Divers documents, remis sur tables, sont présentés.

Après avoir pris connaissance de ces documents et après débats, il est exposé :

✱ **Budget principal**

- Poursuite d'une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement
- Monsieur GORDAT rappelle que deux cartes « balades vertes », à savoir Viry et Fontenay, ne sont pas finalisées. En conséquence, le topoguide risque de ne pas être prêt pour le projet de fête de la randonnée fixée les 25 et 26 avril 2015. Dans ce cas, cette fête risque de ne pas être maintenue.
- Monsieur PALLOT précise la dépréciation possible de la DGF.
- En investissement, poursuite de l'aménagement des chemins de randonnées Balades vertes sur le secteur de Charolles (peinture et tables d'interprétations), complété par de nouveaux projets dans tous les domaines de compétences de la CC :
 - Création des Micro-Crèches et RAM sur Charolles et St Bonnet
 - Matériels informatique et bureautique pour le directeur
 - Vidéoprojecteur à la RPA
 - THD (nécessité d'inscrire 150 000€ pour la montée en puissance de certaines communes)
- En matière de voirie, maintien de l'enveloppe des travaux de voirie dans la mesure du possible, et acquisition d'un logiciel « voirie »
Suite à la demande de Mr BERAUD, Mr JOLY précise que le logiciel voirie envisagé d'acquérir, d'un montant prévisionnel estimatif de 15 000 €, permet la gestion des voiries, voire même la possibilité de gérer les commandes.
Puis il précise : En 2014, la société ADAGE faisait le suivi des travaux. Nous avons envisagé la possibilité de mutualiser avec la ville de Charolles, mais le suivi des travaux semble trop long/lourd pour le service

technique. En conséquence, pour cette année 2015, nous allons solliciter de nouveaux bureaux pour l'établissement des devis et le marquage au sol des travaux envisagés. Les services techniques de Charolles se chargeront de suivre les travaux réalisés.

Monsieur GORDAT précise que cette année 2015 est une année expérimentale, dans la mesure où la quantité de travail que cela représente ne peut être définie. Un bilan sera fait en fin d'année afin de définir la charge de travail que le suivi global des travaux de voirie représente.

✘ **Budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC)**

- Afin de couvrir les frais de fonctionnement du service, il sera étudié la possibilité d'instaurer une redevance fixe annuelle (environ 16 €) à l'ensemble des maisons individuelles du territoire disposant d'un ANC. Cette redevance ne pourra être mise en place que lorsque toutes les premières visites seront effectuées sur l'ensemble du territoire. Après son premier passage, le technicien fait un contrôle dit « de bon fonctionnement ».
- Compte tenu des finances de ce service, il est exposé qu'il serait judicieux de modifier les conditions de règlement des premiers contrôles : suppression de la possibilité de payer cette redevance de 100 € sur 4 ans (soit 25 € par an) ; tout en maintenant une possibilité de payer en deux fois. Cette proposition pourrait être envisagée. A revoir.
- Madame PALLOT, expose, qu'en collaboration avec le technicien du Spanc, est étudiée la possibilité de mettre en place les subventions accordées par l'Agence de L'eau dans le cadre des réhabilitations des ANC. Si on peut mettre en place ce dossier, on le fera, dans la mesure où il n'y a aucun engagement financier de la part de la Communauté de Communes, cette dernière ne servant que de boîte aux lettres.

✘ **Budget « Déchets ménagers »**

- Si les charges à caractère général se maintiennent pour cette année 2015, les charges de personnel seront quant à elles augmentées suite à la reprise en régie de la déchetterie de Charolles : 2 emplois aidés ont été créés à raison de 24 heures hebdomadaire chacun et augmentation du temps de travail de l'agent du tri. Ces deux emplois sont aidés à hauteur de 70 % et 80 %.
- Maintien du montant de la REOM et de la TEOM : Cette nouvelle année 2015 sera la dernière année de cohabitation de la redevance et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Une étude approfondie sera effectuée avec les services de l'Etat.
- Divers projets ou investissements sont envisagés :
 - Dossier d'autorisation d'exploiter la déchetterie de Charolles,
 - Acquisition de nouveaux conteneurs « OM » et mise en place de nouveaux autocollants « CC du Charolais » apposés sur l'ensemble des conteneurs
 - Acquisition de différents matériels pour permettre un bon entretien des déchetteries
 - Création de plateforme notamment pour les conteneurs à verre
 - Création d'un guide du tri
- Madame PALLOT donne connaissance de la rencontre avec les professionnels utilisant les services de la déchetterie de Charolles. Une commission composée de la commission environnement, de deux représentants d'agriculteurs et de deux représentants des professionnels, a été créée. Cette dernière se réunira le 10 mars prochain pour mettre en place un nouveau fonctionnement.

➤ **Régime indemnitaire du personnel – Modification de la filière administrative**

Monsieur le Président expose :

Le recrutement d'un emploi permanent de cadre A est achevé. 15 candidatures ont été réceptionnées par le Centre de Gestion de Saône et Loire et 3 seulement ont été présélectionnées.

La candidature de Monsieur BOUCHOT Frédéric, attaché territorial, actuellement directeur de la Régie de la Maison du Charolais a été retenue. Ce dernier devrait prendre ses fonctions au sein de notre collectivité au 1^{er} avril 2015, avec 3 objectifs : la gestion et coordination administrative de la collectivité, le management des ressources humaines et le développement du territoire et des projets.

Ce dernier devant bénéficier d'un régime indemnitaire, le régime indemnitaire du personnel de la filière administrative est complété et modifié comme suit :

1.1. Indemnité d'exercice de mission (IEM)

Grades ou fonctions	Montant de référence annuel	Coefficients multiplicateur maximum
Attaché territorial	1 372.04	3
....

1.2. indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)

Grades ou fonctions	Montant de référence annuel	Coefficient multiplicateur maximum
Attaché territorial	1 078.73	4
....

Il est rappelé que le Président procèdera aux attributions individuelles du régime indemnitaire dans le cadre du respect des coefficients modulateurs maximums votés ci-dessus. Lors de la création du poste, il avait été convenu que son salaire (charges incluses) serait compris entre 47 000 € et 50 000 €.

➤ **Présentation des conclusions du séminaire**

Monsieur GORDAT diffuse et présente le « Powerpoint » relatif au séminaire du 5 décembre dernier, document qui sera transmis par mail à l'ensemble des délégués.

Monsieur GORDAT fait part de son enthousiasme de cette journée de travail, qui a eu lieu dans « un bon esprit » où chacun a pu faire connaissance.

Cette journée de réflexion devait permettre de définir un projet de territoire : plusieurs grands axes ont été définis parmi lesquels figurent au premier plan les projets d'ordre économique tels que la création d'une unité de production ou transformation agroalimentaire, d'un hôtel, d'une pépinière d'entreprise, l'aménagement de la RCEA et une déviation ouest à Charolles... Et d'ordre touristique tels que le développement des plans d'eau, création de voies vertes, promotion, culture, ... et également d'ordre de développement des services publics : loisirs, accueil des seniors, petite enfance, transport à la demande et scolaire, etc...

Tous les projets sont réalisables sur la durée du mandat. Il convient de faire ressortir, dès à présent, les enjeux majeurs d'ici 2020.

Afin de présenter et mettre en actions le projet de territoire, 3 rencontres seront organisées :

- Une première réunion avec les acteurs économiques du territoire afin de faire ressortir leurs propositions et leurs orientations.
- Une seconde réunion avec l'ensemble des élus du territoire pour recueillir leurs avis.
- Une dernière réunion entre les conseillers communautaires afin de faire la synthèse et « rédiger une feuille de route ».

Une réunion publique pourrait également être envisagée pour présenter l'ensemble du dossier.

➤ **Transport à la demande**

Madame la vice-présidente, Josiane CORNELOUP, expose que le service « Transport A la Demande » débutera dès le 2 mars prochain.

Compte tenu des difficultés administratives et de la complexité que représentent la multitude de sous-régies nécessaires pour la vente des carnets de tickets, il ne sera pas créé de sous-régies. Des titres de recettes seront émis par la Communauté de Communes aux bénéficiaires du service qui seront venus retirer des carnets dans les communes et services communautaires.

Des carnets sont remis aux communes qui en ont sollicités.

➤ **Informations et questions diverses**

- ✓ Monsieur PALLOT, Président, expose que la commune de Palinges a déposé un dossier auprès du Tribunal Administratif à l'encontre de la Communauté de Communes relatif à la répartition de l'enveloppe des travaux de voirie 2014.
- ✓ La prochaine réunion est fixée au jeudi 9 avril.

Clôture de la séance à 22 heures 30